

MISE EN GARDE

1. Il va de soi que la pratique de quelque sport que ce soit comporte certains risques et le sport-jeu Airsoft n'est pas différent. Ce sport-jeu peut devenir très exigeant physiquement et de ce fait, l'effort important consenti aux activités, les chutes possibles sur les terrains accidentés au profit des activités, le bris imprévisible des équipements utilisés ou toute autre éventualité, quelle qu'elle soit, pourraient entraîner des malaises et/ou des blessures chez certains participants.

ENGAGEMENT EXHAUSTIF DU PARTICIPANT

- 2.a) Tout participant dûment inscrit doit être âgé d'au moins 18 ans ou être dûment autorisé par un parent ou tuteur, être en bonne santé et sans aucune restriction à l'effort physique ou autres. ***Le port du masque est obligatoire sur les terrains de jeu et zones cibles***
- 2.b) Tout participant doit porter, en tout temps, le masque de sécurité fourni par les promoteurs, et ce, tant et aussi longtemps qu'il se trouve sur le terrain de jeu ou dans les zones cibles et même si la partie est terminée. Advenant que son masque présente une difficulté à bien voir à cause de la buée ou de la saleté, tout participant doit demander à son voisin d'être dirigé dans une zone protégée sans toutefois déplacer ou retirer son masque avant d'être à l'intérieur de cette zone protégée. Tout retrait, déplacement ou modification d'origine de la confection (du) de son masque, place sa vue et certaines parties du visage en grand danger d'être atteint par un marqueur déchargé pouvant ainsi causer des blessures graves et permanentes.
- 2.c) Tout participant doit s'abstenir de se mettre en contact physique ou de se battre avec qui que ce soit. Il doit également demeurer dans les lignes de démarcation sur le terrain de jeu et ne jamais suivre quelqu'un dans les endroits particulièrement difficiles ou dangereux. 2.d) Tout participant doit, en tout temps, garder son marqueur dans une position sécuritaire en ce sens qu'il ne peut être déchargé, dans la zone de sécurité et dans les zones cibles lorsqu'il ne participe pas, de même que sur le terrain de jeu, avant et après les jeux. Ainsi, le participant ne déchargera son marqueur sur d'autres participants que durant le jeu et ne brandira pas son marqueur dans les zones de sécurité et dans les zones cibles.

SÉCURITÉ

- 3.a) Tout participant doit, pour des raisons de sécurité, utiliser seulement l'équipement et autres fournitures distribuées par les promoteurs pendant qu'il joue au sport-jeu Airsoft. De plus, il doit obtenir la permission écrite des promoteurs s'il veut utiliser d'autres équipements et/ou fournitures et avoir fait la preuve que l'équipement de protection et le lanceur airsoft qu'il veut utiliser sont tout aussi sécuritaires ou plus que ceux que les promoteurs offrent à l'intérieur du forfait retenu.
- 3.b) Tout participant et/ou ses représentants doit, en cas de doute, obtenir des promoteurs des précisions quant à l'interprétation de tous règlements, mesures de sécurité et/ou instructions concernant la sécurité dans l'exécution d'un jeu qu'il veut réaliser.
- 3.c) Tout participant doit s'engager à assurer la sécurité des participants en faisant en sorte que son airsoft personnel ne dépasse pas une vitesse réglementaire en Joule. Conséquemment, il acceptera de faire vérifier la vitesse de son marqueur personnel avant le jeu et ne changera pas son pistolet marqueur d'aucune façon qui porterait sa vitesse à plus de 1.5 Joule pour les lanceurs de type assauts et tout type de réplique secondaire et 1.9 Joule pour les lanceurs de type bolt action dit 'sniper'. À défaut de faire ce qui précède, toutes blessures causées à d'autres joueurs par son équipement personnel ou par sa négligence seront de son entière responsabilité.
- 3.d) Tout participant a l'obligation de retourner l'équipement ou d'en rembourser sa valeur complète à la fin de son activité du sport-jeu Airsoft à ClimatSphère inc et/ou Voodoo paintball
- 3.e) Tout participant a l'obligation de garder une distance sécuritaire d'un minimum de 15 pieds, autour de tout véhicule de transport quel que soit et d'avertir le conducteur de sa présence.
- 3.f) Tout véhicule qui se déplace doit le faire à une vitesse maximum de 5 km par l'avant seulement. Advenant le cas où le véhicule doit reculer, une tierce personne doit signaler le déplacement et s'assurer du dégagement complet à un minimum de 15 pieds autour du Véhicule. Restriction de participation : les promoteurs Climatsphère Inc et/ou de Voodoo paintball se réservent le droit de refuser, en tout temps, la participation de quiconque pour des raisons qu'ils devront justifier. Renonciation de toute responsabilité à l'endroit des promoteurs ClimatSphère inc et Voodoo paintball Je, soussigné, affirme avoir pris connaissance de tous les engagements des participants au sport-jeu Airsoft.

Je comprends et accepte d'assumer les risques et responsabilités que comporte ce sport-jeu ClimatSphère inc et de Voodoo paintball tels que décrites aux présentes.

Je, soussigné, dégage ClimatSphère Inc et Voodoo paintball ainsi que ces promoteurs de toutes responsabilités reliées ou résultant directement ou indirectement de ma participation au sport-jeu Airsoft et je comprends aussi que telle renonciation sera exécutoire par ma succession et/ou ses ayants droits.

EN SIGNANT LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION, VOUS AUTORISEZ CLIMATSPHÈRE ET VOODOO PAINTBALL À UTILISER LES PHOTOS OU LES SÉANCES VIDÉOS PRISES LORS DE LA JOURNÉE DE AIRSOFT

En foi de quoi, j'ai signé, _____ Ce _____ JOUR _____
MOIS _____ ANNÉE

Signature du participant _____

TOUT RETRAIT, DÉPLACEMENT OU MODIFICATION D'ORIGINE DE LA CONFECTION (DU) DE SON MASQUE OU AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION, PLACE SA VUE ET CERTAINES PARTIES DU VISAGE EN GRAND DANGER D'ÊTRE ATTEINT PAR UN MARQUEUR DÉCHARGÉ POUVANT AINSI CAUSER DES BLESSURES GRAVES ET PERMANENTES. DANS LE CHOIX DU PORT DE LUNETTE DE PROTECTION, LE PORT DE PROTECTEUR BUCCALE EST OBLIGATOIRE. **SEULEMENT LES BALLES BIODÉGRADABLES SONT ACCEPTÉES ET AUTORISÉES SUR LES TERRAINS SOUS PEINE D'EXPULSION

** Note : le masculin exprime aussi le féminin